

# IMPULSION - 25 ANS

NEW

ACTIVATION

## L'Impulsion - 25 ans, c'est quoi ?

Il s'agit d'une **allocation de travail** octroyée à des jeunes demandeurs d'emploi **de moins de 25 ans**. En tant qu'employeur, vous pouvez déduire cette allocation du salaire net du travailleur. Cette aide s'étale sur une durée maximum de 3 ans.

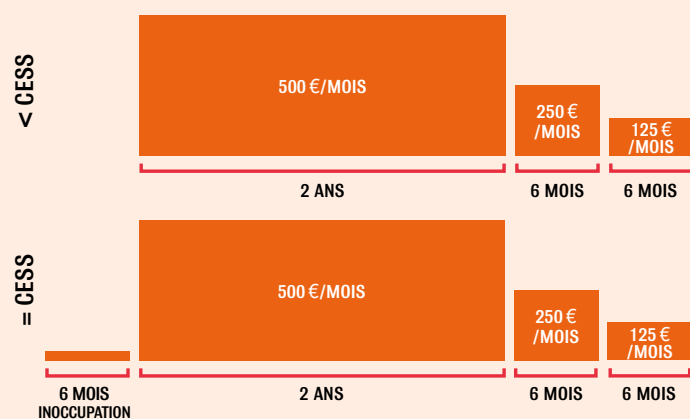
## Conditions d'accès

Pour bénéficier de cette aide, le demandeur d'emploi doit, la veille de son entrée en service :

- être inscrit comme demandeur d'emploi au Forem ;
- être peu qualifié<sup>1</sup> ;
- être moyennement qualifié<sup>2</sup> et inoccupé depuis au moins 6 mois ;
- avoir sa résidence principale en Wallonie de langue française.

## Vos avantages

Vous déduisez la mensualité du salaire net du travailleur pour le mois concerné



L'allocation de travail est octroyée pendant **une durée de 36 mois maximum**, à dater de l'entrée en service.

## En pratique

- Le demandeur d'emploi vérifie à tout moment sur le site du Forem s'il est dans les conditions pour bénéficier de cette aide. Vous pouvez également accéder à ces informations.
- **Le demandeur d'emploi doit introduire la demande** d'activation de l'allocation auprès de son organisme de paiement.
- Cette aide concerne tous les secteurs.
- Le demandeur d'emploi ne peut **bénéficier** de cette allocation de travail qu'**une seule fois**, pour une durée de 36 mois consécutifs ou non auprès d'un ou plusieurs employeurs.
- L'Impulsion - 25 ans **peut être cumulée** avec une réduction structurelle et une réduction de cotisations sociales soit fédérale, soit régionale.

## Plus d'infos ?

Prenez contact avec votre conseiller.

0800/93 946, si vous n'avez pas encore de conseiller.

[www.leforem.be](http://www.leforem.be)

1. Pas de certificat ou diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, ou de **certificat** ou diplôme équivalent.
2. Avoir au maximum, un diplôme ou un certificat de l'enseignement secondaire **supérieur**, ou un certificat ou diplôme équivalent.

